

Pierre MARX

Expert-Comptable Diplômé
par l'État

Lauréat National du Meilleur
Mémoire 1984

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Colmar

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Association Régionale pour l'Initiation à la Nature
et à l'Environnement en Alsace
(A.R.I.E.N.A.)

6 Route de Bergheim

67600 SELESTAT

Association Régionale pour l'Initiation à la Nature
et à l'Environnement en Alsace

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2021

Aux membres de l'Assemblée Générale de l'Association Régionale pour l'Initiation à la Nature et à l'environnement en Alsace,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Régionale pour l'Initiation à la Nature et à l'environnement en Alsace (A.R.I.E.N.A.) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de mon rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, j'attire votre attention sur les points exposés dans l'annexe des comptes, sous la partie « Faits marquants », concernant la procédure en cours relative au projet de nouveaux locaux de l'A.R.I.E.N.A.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation des comptes, notamment pour ce qui concerne :

- les subventions perçues ou à percevoir ;
- le suivi des fonds dédiés ;
- l'appréciation des charges de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée Générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Schiltigheim,
Le 2 mai 2022



Pierre MARX
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Colmar

ASSOCIATION A.R.I.E.N.A.6 route de Bergheim
67600 SELESTAT Cédex**BILAN ACTIF AU 31/12/21**

DETAIL DES POSTES	VALEURS BRUTES	AMORTISSEMENTS PROVISIONS	VALEURS NETTES	Au 31/12/20
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 376,00	2 189,39	186,61	978,61
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	164 769,08	147 665,83	17 103,25	22 331,05
Terrains et aménagements extérieurs				
Constructions				
Instal. techn. mat. & outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	150 614,86	133 511,61	17 103,25	8 176,83
Immo. Corporelles en cours	14 154,22	14 154,22		14 154,22
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	6 300,00		6 300,00	6 300,00
Autres titres immobilisés				
Dépôts et cautionnement versés	6 300,00		6 300,00	6 300,00
TOTAL 1	173 445,08	149 855,22	23 589,86	29 609,66
STOCKS ET EN COURS				
Produits finis / Marchandises				
AVANCES & AC. VERS./COMMANDES				
CREANCES	892 144,62		892 144,62	479 006,68
Clients et comptes rattachés	64 228,57		64 228,57	42 383,00
Autres créances sur convention de formation	9 921,65		9 921,65	39 200,04
Autres créances	817 994,40		817 994,40	397 423,64
VAL. MOBIL. DE PLACEMENT	382 225,25		382 225,25	381 767,25
Autres titres	382 225,25		382 225,25	381 767,25
DISPONIBILITES	1 049 734,74		1 049 734,74	956 078,47
CHARGES CONST. D'AVANCE				
TOTAL 2	2 324 104,61		2 324 104,61	1 816 852,40
Charges à répartir sur plus. exerc.(3)				
Primes de rembours. obligations (4)				
Ecarts de conversion actif (5)				
TOTAL GENERAL (1 à 5)	2 497 549,69	149 855,22	2 347 694,47	1 846 462,06



ASSOCIATION A.R.I.E.N.A.6 route de Bergheim
67600 SELESTAT Cédex**BILAN PASSIF AU 31/12/21**

DETAIL DES POSTES	Au 31/12/21	Au 31/12/20
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise	304 741,01	304 741,01
Réserves	728 900,23	553 136,17
Report à nouveau		170 170,09
Excédent ou déficit de l'exercice	-121,35	5 593,97
Situation nette (sous total)	1 033 519,89	1 033 641,24
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	518 063,20	3 663,66
TOTAL 1	1 551 583,09	1 037 304,90
FONDS REPORTES ET DEDIES	258 000,00	310 100,00
Fonds dédiés	258 000,00	310 100,00
TOTAL 2	258 000,00	310 100,00
PROVISIONS		
Provisions pour risques	336 700,00	304 200,00
TOTAL 3	336 700,00	304 200,00
DETTES	201 411,38	194 857,16
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	35 531,34	35 371,65
Dettes fournisseurs 'formation'	4 320,78	1 875,26
Dettes fiscales et sociales	160 482,08	155 562,95
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 077,18	45,30
Produits constatés d'avance		2 002,00
TOTAL 4	201 411,38	194 857,16
TOTAL GENERAL (1 à 4)	2 347 694,47	1 846 462,06



ASSOCIATION A.R.I.E.N.A.6 route de Bergheim
67600 SELESTAT**COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2021**

PAGE 1

CHARGES	AU 31/12/21	AU 31/12/20
CHARGES D'EXPLOITATIONS : (1)		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	358 077,53	316 054,83
Impôts, taxes et versements assimilés		
Sur rémunérations	44 740,00	40 999,00
Autres impôts et taxes		15,00
Salaires et traitements	508 604,57	486 244,04
Charges sociales	242 353,14	228 160,53
Dotations aux amortissements et aux provisions :		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	55 415,63	7 273,08
Sur immobilisations : dotations aux provisions		
Sur actif circulant : dotations aux provisions		
Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges	0,45	0,69
TOTAL 1	1 209 191,32	1 078 747,17
QUOTES PARTS DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN : (2)		
CHARGES FINANCIERES : (3)		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL 3		
CHARGES EXEPTIONNELLES : (4)		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements et autres provisions		
TOTAL 4		
REPORTS EN FONDS DEDIES : (5)	183 600,00	186 700,00
IMPOTS SUR LES SOCIETES	202,00	650,00
SOLDE CREDITEUR : EXCEDENT		5 593,97
TOTAL GENERAL	1 392 993,32	1 271 691,14
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE :		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Personnel bénévole		



ASSOCIATION A.R.I.E.N.A.6 route de Bergheim
67600 SELESTAT

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2021

PAGE 2

PRODUITS	AU 31/12/21	AU 31/12/20
PRODUITS D'EXPLOITATION : (1)		
Ventes de marchandises		
Production vendue :		
Diffusion d'outils pédagogiques et de sensibiliation		15,00
Actions de formation	178 609,28	66 092,00
Autres actions	30,00	200,00
Sous total A	178 639,28	66 307,00
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Actions de formation	98 643,30	85 608,59
Autres actions et fonctionnement	827 319,53	892 655,76
Reprises sur provisions		16 404,00
Transfert de charges	9 816,33	4 635,69
Cotisations	1 760,00	1 720,00
Dons	20 000,00	10 000,00
Autres produits	0,68	15,58
Sous total B	957 539,84	1 011 039,62
TOTAL 1	1 136 179,12	1 077 346,62
QUOTES-PARTS DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN (2)		
PRODUITS FINANCIERS : (3)		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	1 532,33	4 673,80
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différence positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL 3	1 532,33	4 673,80
PRODUITS EXEPTIONNELS : (4)		
Sur opérations de gestion	12 910,06	
Sur opérations de capital	6 550,46	9 620,72
Reprises sur provisions et transferts de charges		
TOTAL 4	19 460,52	9 620,72
UTILISATIONS DES FONDS DEDIES(5)	235 700,00	180 050,00
SOLDE DEBITEUR : DEFICIT	121,35	
TOTAL GENERAL	1 392 993,32	1 271 691,14
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE :		
Bénévolat		
Prestations en nature		
Dons en nature		



SOMMAIRE

CONTENU		Non Applicable	Non Significatif
	INTRODUCTION		
1.	FAITS MARQUANTS		
2.	PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES		
2.1	Principes généraux		
2.2	Adaptations professionnelles		
2.3	Changements de méthodes de présentation et d'évaluation		
2.4	Notes spécifiques		
3.	COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LE BILAN		
Annexe 1	Etat des immobilisations		
Annexe 2	Etat des amortissements		
Annexe 3	Etat des provisions		
Annexe 4	Charges et produits constatés d'avance		
Annexe 5	Fonds propres		
Annexe 6	Tableau explicatif du report à nouveau		
Annexe 7	Subventions d'investissement		
Annexe 8	Suivi des fonds dédiés		
Annexe 9	Echéances des créances		
Annexe 10	Echéances des dettes		
Annexe 11	Produits à recevoir		
Annexe 12	Charges à payer		
4.	COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LE COMPTE DE RESULTAT		
4.1	Détail des actions 2021		
4.2	Transferts de charges		
5.	AUTRES INFORMATIONS		
5.1	Engagement retraite		
5.2	Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants		
5.3	Contributions volontaires en nature		



INTRODUCTION :

Créée le 31 mai 1977, l'Ariena – Association régionale pour l'initiation à l'environnement et à la nature en Alsace – est une association de droit local (loi 1908). Selon l'article 2 de ses statuts, « L'Ariena a pour objet de contribuer à l'éducation de citoyens conscients et responsables, capables de faire évoluer leurs comportements à l'égard de leur environnement. Elle initie et promeut le développement, la cohérence et l'efficacité des actions d'éducation à la nature, à l'environnement, au patrimoine, en particulier au patrimoine naturel, en Alsace. (...) »

L'association agit à plusieurs niveaux :

- § elle représente les associations alsaciennes d'éducation à la nature et à l'environnement au niveau régional et national et veille à la cohérence des actions développées,
- § elle anime le réseau associatif composé de bénévoles et de professionnels des associations qui agissent avec les collectivités, l'État, les acteurs économiques et sociaux pour le développement de projets éducatifs en lien avec l'environnement, la nature, les patrimoines et la qualité de vie,
- § elle conçoit, coordonne et anime des outils pédagogiques, expositions et guides professionnels d'aide au montage de projet ou d'accompagnement de démarches de sensibilisation,
- § elle soutient les projets d'éducation à la nature et à l'environnement auprès des associations de son réseau, des partenaires publics et des partenaires privés,
- § elle forme les animateurs, les techniciens, les personnels des collectivités, les élus et intervient dans les établissements scolaires, les universités, les filières d'apprentissage,
- § elle expérimente des modes d'intervention et de coopération différents auprès de nouveaux publics et partenaires (entreprises, etc.).

Ces missions sont mises en œuvre par l'équipe salariée de l'Ariena (13,39 ETP en 2021), en lien avec ses partenaires et les structures membres de son réseau.

Les comptes annuels aux caractéristiques suivantes :

- § TOTAL BILAN : 2 347 694,47 €
- § RESULTAT : - 121,35 €

ont été arrêtés par les dirigeants en date du 22 mars 2022.



1. FAITS MARQUANTS

1.1 Procédure en cours relative au projet de nouveaux locaux de l'Ariena

Conformément aux dispositions du PCG sur les informations à mentionner dans l'annexe, l'association constate qu'il existe un risque lié à une procédure judiciaire en cours sur l'acquisition d'un bâtiment à Sélestat, dans le cadre du projet de rénovation dudit bâtiment pour en faire les nouveaux locaux de l'Ariena.

Une procédure en vente forcée a été engagée par l'association à l'encontre du vendeur du bâtiment en septembre 2021. Cette procédure en cours fait peser une incertitude sur le projet d'investissement dans de nouveaux locaux et un risque de le voir abandonné selon l'appréciation de l'affaire par le tribunal judiciaire.

Cette incertitude et les risques liés à ce projet ont donc un impact sur l'exercice de l'association et sur son bilan et son compte de résultat, et en particulier :

- 504 000 € de subventions d'investissements ont été enregistrées en 2021 et figurent au bilan, ces subventions pourraient ainsi ne pas être perçues tel qu'envisagé si le projet ne peut être mené à son terme
- Un montant de 14 154,22€ figure en immobilisations en cours, correspondant aux factures déjà enregistrées et relatives au projet d'investissement en cours
- Une provision pour dépréciation sur les immobilisations en cours, d'un montant de 14 154,22€ a été enregistrée, traduisant le risque pesant sur le résultat, si le projet d'investissement ne peut être mené à son terme
- Une provision pour risques de 10 000 € a été enregistrée, correspondant aux sommes que l'association pourrait avoir à verser si ses demandes n'étaient pas jugées recevables par le tribunal.

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

2.1 Méthode générale

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code de commerce et au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

§ **continuité d'exploitation**

§ **permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre**

§ **indépendance des exercices**

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les charges et produits relatifs aux exercices antérieurs sont toujours traités comme des produits exceptionnels



et conformément aux **règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels**.

La méthode de base utilisée pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des **coûts historiques**.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

2.2 Adaptations professionnelles

Il est fait application du **règlement n° 99.01 du comité de la réglementation comptable du 16 février 1999** homologué par arrêté ministériel du 8 avril 1999 (JO du 4 mai 1999), soit :

- § le plan comptable général constitue la référence en matière d'informations financières et comptables ;
- § les particularités des associations et des fondations sont prises en compte par des adaptations du plan comptable général.

Les **principales adaptations** portent sur :

- § la ventilation des fonds propres ;
- § le traitement des financements utilisés sur plusieurs exercices.

2.4 Notes spécifiques à certains postes

2.4 1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition ou de production.

La dépréciation est pratiquée par amortissement linéaire en fonction de la durée d'usage :

- § Droit d'utilisation de logiciels 3 ans

Aucun indice de perte de valeur n'ayant été identifié par l'entité, aucune dépréciation n'a été constatée.



2.4.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition ou de production. La dépréciation est pratiquée par amortissement linéaire en fonction de la durée d'usage :

§ Logiciel	3 ans
§ Matériel de transport	3 ans
§ Matériel bureau & informatique	3 ans
§ Mobilier de Bureau	3 à 5 ans

Une provision pour dépréciation de l'immobilisation en cours de 14 154,22€ a été enregistrée dans l'attente du jugement sur le dossier « Entrepôt »

2.4.3 Stocks et en-cours

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Les stocks sont évalués à leur coût d'acquisition, de production ou leur valeur vénale. Si le cours ou la valeur de réalisation, diminué des frais proportionnels de commercialisation, est inférieur à la valeur déterminée selon les modalités ci-dessus, une provision pour dépréciation est pratiquée du montant de la différence.

Aucun stock comptabilisé au 31/12/2021.

2.4.4 Créances

Les créances sont enregistrées à la valeur nominale.

Si la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nominale, une dépréciation est pratiquée de la différence.

2.4.5 Subventions d'investissement

Il s'agit de subventions affectées à des investissements dont la charge de renouvellement n'incombe pas à l'association.

Les subventions sont reprises au compte de résultat au rythme de l'amortissement des biens financés avec lesdites subventions.

Les subventions d'investissement de l'exercice présentent les caractéristiques suivantes :

Montant obtenu	:	530 658,00 €
Montant utilisé	:	26 603,00 €
Montant viré au compte de résultat	:	12 594,80 €
Solde global restant à virer au compte de résultat	:	518 063,20 €
Montant viré au compte de résultat en 2021	:	6 550,46 €

Les éléments chiffrés se retrouvent à l'annexe 6.



2.4.6 Résultats

L'affectation du résultat de l'exercice sera décidée lors de l'assemblée générale.

2.4.7 Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges se décomposent comme suit :

- Engagements retraite : 326 700€
- Provisions projet immobilier : 10 000 €

2.4.8 Fonds dédiés

Les ressources attribuées au titre d'une action précise figurent dans les produits.

Le montant correspondant à la partie non utilisée à la clôture d'un exercice fait l'objet d'une affectation à un compte FONDS DEDIES par le biais d'une **charge : REPORTS EN FONDS DEDIES** (cpte 689)

Lors de leur utilisation effective, les ressources figurant sur le compte FONDS DEDIES sont reprises au compte de résultat au rythme de la réalisation des engagements, par le biais d'un **produit : UTILISATION DES FONDS DEDIES** (cpte 789)

Les éléments chiffrés se retrouvent en annexe 8.

2.4.9 Dettes

Voir échéance des dettes en annexe 9.

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LE BILAN

- Annexe 1 : Etat des immobilisations
- Annexe 2 : Etat des amortissements
- Annexe 3 : Etat des provisions
- Annexe 4 : Charges et produits constatées d'avance
- Annexe 5 : Fonds propres
- Annexe 6 : Subventions d'investissement
- Annexe 7 : Fonds dédiés
- Annexe 8 : Echéances des créances
- Annexe 9 : Echéances des dettes
- Annexe 10 : Produits à recevoir
- Annexe 11 : Charges à payer



4. COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LE COMPTE DE RESULTAT

4.1 Ventilation des actions 2021

Annexe R1

4.2 Transferts de charges (remboursement ou produits à recevoir par Uniformation sur les frais de formation du personnel et remboursement des indemnités journalières par la prévoyance)

5. AUTRES INFORMATIONS

5.1 Engagements retraite

L'Ariena a opté pour la comptabilisation des engagements de retraite, conformément à la recommandation 2003-01 du CNC du 1^{er} avril 2003.

Les salariés bénéficient, lors de leur départ en retraite, du versement d'une indemnité de départ à la retraite telle que définie dans la convention collective de l'animation.

Pour chaque salarié, une projection de son salaire et de son ancienneté est effectuée pour un départ à la retraite à la date de clôture de l'exercice. Les indemnités de départ à la retraite à verser sont calculées en appliquant la règle d'attribution précisée dans la convention collective en fonction du salaire et de l'ancienneté.

Afin de financer les engagements liés à ces indemnités, la provision pour risques et charges est réajustée chaque année.

Le montant total de l'engagement s'élève à 326 700 €

Les charges sociales sont intégrées au calcul de l'engagement.

Les éléments chiffrés se retrouvent en **Annexe R3**

5.2 Autres informations

En application de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, nous déclarons que les trois plus hauts cadres dirigeants de notre association :

La présidente, Anne Marie SCHAFF
Le secrétaire, Bernard WINDENBERGER
La trésorière, Marielle TREMELLAT

ne perçoivent aucune rémunération et aucun avantage en nature.



5.3 Contributions volontaires en nature :

L'association n'enregistre pas les contributions volontaires en nature, car elles ne sont pas significatives. Les bénévoles sont les membres du conseil d'administration et le temps consacré pour l'association hors temps statutaire n'est pas suffisamment significatif pour être inscrit au compte de résultat.



ANNEXE 1 : ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE : Exercice clos au 31/12/21

	Valeurs brutes au début de l'exercice	Acquisition Créations Apports et augmentat° par virements de poste à poste Nouveaux prêts - augmentat° des intérêts	Diminutions par virem. de poste à poste	Cessions Scissions Mises hors service Diminutions des intérêts courus	Valeurs brutes en fin d'exercice	Valeurs d'origine avant réévaluation légale
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
Frais d'établissement, de recherche et de développement	2 376,00				2 376,00	
Autres immobilisations incorporelles					0,00	
TOTAL	2 376,00	0,00	0,00	0,00	2 376,00	0,00
Autres Immobilisations incorporelles						
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
Terrains	0,00			0,00	0,00	
Constructions						
. sur sol propre	0,00			0,00	0,00	
. sur sol d'autrui					0,00	
. instal. générales, agenc., aménagem. des constructions	0,00			0,00	0,00	
Installations techniques, matériel et outillage industriels	0,00			0,00	0,00	
Autres immobilisations corporelles						
. instal. générales, agenc., aménagem. divers	0,00			0,00	0,00	
. matériel de transport	42 722,50				42 722,50	
. mat. de bureau et informatique, mobilier	90 996,53	16 895,83			107 892,36	
. emballages récup. et divers					0,00	
Immobilisations corporelles en cours	14 154,22				14 154,22	
Avances et acomptes					0,00	
TOTAL	147 873,25	16 895,83	0,00	0,00	164 769,08	0,00
IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
Participations et créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières	6 300,00				6 300,00	
TOTAL	6 300,00	0,00	0,00	0,00	6 300,00	0,00
TOTAL GENERAL	156 549,25	16 895,83	0,00	0,00	173 445,08	0,00



**ANNEXE 2 : ETAT DES AMORTISSEMENTS : Exercice clos au 31/12/21
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE**

	Amortissements au début de l'exercice	Augmentation dotation de l'exercice	Diminutions des amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Amortissements en fin d'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement, de recherche et de développement	1 397,39	792,00		2 189,39
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL	1 397,39	792,00		2 189,39
Autres Immobilisations incorporelles				
TOTAL				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
. sur sol propre				
. sur sol d'autrui				
. instal. générales, agenc., aménagement. des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles				
. instal. générales, agencets., aménagement. divers				
. matériel de transport	42 722,50			42 722,50
. mat. de bureau et informatique, mobilier	82 819,70	7 969,41		90 789,11
. emballages récup. et divers				
Immobilisations corporelles en cours		14 154,22		14 154,22
Avances et acomptes				
TOTAL	125 542,20	22 123,63		147 665,83
TOTAL GENERAL	126 939,59	22 915,63		149 855,22

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentat°	Dotations de l'exercice aux amortissem.	Montant net à la fin de l'exercice
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des obligations				



ANNEXE 3 : ETAT DES PROVISIONS Exercice clos au 31/12/21

NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant en fin d'exercice
PROVISIONS REGLEMENTEES				
Pour reconstit. des gisements miniers et pétroliers				
Pour investissements				
Pour hausse de prix				
Pour fluctuation des cours				
Amortissements dérogatoires				
Prov. fiscales pour implantations dans la CEE				
Autres prov. fisc. pour implant. à l'étranger				
Autres provisions réglementées				
TOTAL I	0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Pour litiges				
Pour garanties données aux clients				
Pour pertes sur marché à terme				
Pour amendes et pénalités				
Pour pertes de change				
Pour pensions et obligations similaires				
Pour impôts				
Pour renouvellement des immobilisations				
Pour grosses réparations				
Pour charge soc. et fiscales sur C.P.				
Autres prov. pour risques et charges	304 200,00	32 500,00		336 700,00
TOTAL II	304 200,00	32 500,00	0,00	336 700,00
PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
Sur immobilisations :				
.incorporelles				
.corporelles				
.titres mis en équivalence				
.autres immobilisations financières				
Sur stocks et en-cours				
Sur comptes clients				
Autres provisions pour dépréciation				
TOTAL III	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL	304 200,00	32 500,00	0,00	336 700,00
Dont dotations et reprises :				
. d'exploitation		32 500,00	0,00	
. financières				
. exceptionnelles				



ANNEXE 3 : SUIVI DES PROVISIONS
Exercice clos au 31/12/21

	Année	Montant en début d'exercice	Reprise en cours d'exercice car non utilisée (sans objet)	Reprise en cours d'exercice car utilisée	Provision ou réajustement de l'exercice	provision à reporter en fin d'exercice
Formation :						
Total sensibilisation						
Outils pédagogiques :						
Total outils pédagogiques						
Animation réseau :						
Total animation du réseau						
Autres						
Provisions retraite	2021	304 200,00			22 500,00	326 700,00
Provisions projet immobilisé	2021				10 000,00	10 000,00
Total autres		304 200,00			32 500,00	336 700,00
TOTAL		304 200,00			32 500,00	336 700,00
Compte		15	78	78	6815	15

Autres						
Dépréciation immobilisation	2021				14 154,22	14 154,22
Stock produits finis						
Stock marchandise						
créances						
TOTAL GENERAL		304 200,00			46 654,22	350 854,22
Compte		15/29/39/49	78	78	6815/6816/6817	15/29/39/49



ANNEXE 4 : CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE
Exercice clos au 31/12/21

	CHARGES	PRODUITS
Charges/produits d'exploitation		
Charges/produits financiers		
Charges/produits exceptionnels		
TOTAL	0,00	0,00



ANNEXE 5 : VARIATION DES FONDS PROPRES
Exercice clos au 31/12/21

	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise	304 741,01	-	-	-	304 741,01
Fonds propres avec droit de reprise	-	-	-	-	-
Ecart de réévaluation	-	-	-	-	-
Réserves	553 136,17	175 764,06	-	-	728 900,23
Report à nouveau	170 170,09	-	-	-	-
Excédent ou déficit de l'exercice	5 593,97	5 593,97	-	121,35	121,35
Situation nette	1 033 641,24	-	-	-	1 033 641,24
Fonds propres comptables	-	-	-	-	-
Subventions d'investissement	3 663,66	-	520 950,00	6 550,46	518 063,20
Provisions réglementées	-	-	-	-	-
Total	1 037 304,90	0,00	520 950,00	6 671,81	1 551 583,09



ANNEXE 6 : SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT
Exercice clos au 31/12/21

Subventions d'investissement	Solde à l'ouverture de l'exercice	Variations de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice
	Montant	Augmentation	Diminution	Montant global
Montant nominal :				
Affectées à des biens non renouvelables	12 152,00	520 950,00	2 444,00	530 658,00
Affectées à des biens renouvelables		-	-	-
Quotes-parts virées au résultat :				
Affectées à des biens non renouvelables	8 488,34	6 550,46	2 444,00	12 594,80
Affectées à des biens renouvelables	-	-	-	-
TOTAL	3 663,66	514 399,54	-	518 063,20

Détail des subventions d'investissement

	Solde à l'ouverture de l'exercice	Variations de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice
		Augmentation	Diminution	
REGION	5 007,00	310 470,00	1 124,00	314 353,00
CD 68	7 145,00	36 480,00	1 320,00	42 305,00
DREAL		174 000,00		174 000,00
Total	12 152,00	520 950,00	2 444,00	530 658,00

Tableau des quotes-parts de subventions d'investissements virées au résultat

	Solde à l'ouverture de l'exercice	Variations de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice
		Quote-part virée au résultat de l'exercice	Reprise de l'exercice	
REGION	3 509,76	3 410,45	1 124,00	5 796,21
CD68	4 978,58	3 140,01	1 320,00	6 798,59
Total	8 488,34	6 550,46	2 444,00	12 594,80





ANNEXE 7 : SUIVI DES FONDS DEDIES Exercice clos au 31/12/2021

N° analytique	Libellé	Situations	Compte	Fonds à engager au début de l'exercice 194 (subvention)	Fonds à engager au début de l'exercice 195 (dons)	Utilisation en cours d'exercice (7894)	Utilisation en cours d'exercice (7895)	Engagements sur nouvelles ressources affectées	Engagements sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice : 194	Fonds restant à engager en fin d'exercice : 195 (dons)	Fonds restant à engager en fin d'exercice : TOTAL
										240 500,00	17 500	258 000,00
1. COORDONNER ET ACCOMPAGNER LE RÉSEAU ALSACIEN, DEVELOPPER LES COOPERATIONS												
10000OR	Coordonner et accompagner le réseau Alsacien		1945003	17 000,00		11 500,00				5 500,00		5 500,00
2. DEVELOPPER L'ACTION PÉDAGOGIQUE ET LA PROFESSIONNALISATION DE L'ENE												
2.1. Développer l'action pédagogique du réseau Alsacien												
21101EJ	PEJ 2019/2020		1945001	19 900,00	14 600	14 600	14 600			5 300,00		5 300,00
21101PJ	PEJ 2020/2021		1945001	66 700,00	2 500	66 700		4 500,00		7 000,00		7 000,00
21101PE	PEJ 2021/2022		1945001							63 700,00		63 700,00
21102SO	Grandir dehors 68		1945006	25 000,00		25 000				33 200,00		33 200,00
21102HO	Grandir dehors 67		1945006	31 600,00						31 600,00		31 600,00
21104TR	Projets scolaires transfrontaliers: Klasse, la Nature 2011		1945001	7 800,00						7 800,00		7 800,00
21201NA	Itinérance "nappe phréatique"		1945006	15 400,00		15 400						
21202ME	Mercrèdi du patrimoine		1945006	700,00		700						
21203PM	Plan mercrèdi		1945006							25 400,00		25 400,00
22101AM	Trame certe et bleue Rosheim		1945006	26 700,00		19 000				7 700,00		7 700,00
2.2 Professionnalisation de l'ENE												
23301CE	Formation des ACM		1941001	6 400,00		6 400,00				8 800,00		8 800,00
3. VALORISER, EVALUER ET COMMUNIQUER												
30000CO	Valoriser, évaluer et communiquer		1945002	3 400,00		3 400						
4. COORDINATION DES ACTEURS ET DEVELOPPEMENT DE L'ENE DANS LE GRAND EST												
62001CA	Cahier d'ariena n°16		1943001	20 400		20 400,00				43 000,00		43 000,00
62001HI	Cahier d'ariena n°17		1943001							5 000,00		5 000,00
62002MI	Mise en ligne cahier 7		1943001							14 000,00		14 000,00
62003SY	Création d'un réseau régional santé environnement		1945006	52 000,00		38 000						
TOTAL				276 000,00	34 100	209 600,00	26 100	174 100,00	9 500	240 500,00	17 500	258 000,00

ANNEXE 8 : ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES
Exercice clos au 31/12/21

CREANCES	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISE			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1)			
Dépôts et cautionnement	6 300,00		6 300,00
ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux			
Usagers	64 228,57	64 228,57	
Organismes payeurs			
personnel et comptes rattachés			
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	3 749,34	3 749,34	
Etat et autres collectivités publiques :	709 787,65	709 787,65	
Union, fédération et organismes associés			
Débiteurs divers	114 379,06	114 379,06	
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		0,00	
TOTAL GENERAL	898 444,62	892 144,62	6 300,00
(1) Montants des :			
* prêts accordés en cours d'exercice			
* remboursements obtenus en cours d'exercice			



ANNEXE 9 : ETAT DES ECHEANCES DES DETTES
Exercice clos au 31/12/21

DETTES	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Dettes financières				
Emprunt auprès des établissements de crédit (1)				
Dépôts et cautionnements reçus				
Emprunts et dettes assortis de conditions particulières				
Autres emprunts et dettes				
Autres dettes				
Fournisseurs et comptes rattachés	39 852,12	39 852,12		
Personnel et comptes rattachés	55 600,00	55 600,00		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	86 782,08	86 782,08		
Etat et autres collectivités publiques :	18 100,00	18 100,00		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Union, fédération et organismes associés				
Autres dettes	1 077,18	1 077,18		
Produits constatés d'avance		0,00		
TOTAL GENERAL	201 411,38	201 411,38	0,00	0,00
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice				



ANNEXE 10 : DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR
Exercice clos au 31/12/21

MONTANTS DES PRODUITS A RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
4181000 - Usagers - produits non encore facturés	
SOUS-TOTAL	
4387000-PAR-ORGANISMES SOCIAUX	899,34
4487-PAR-SUBVENTION	
468700-PAR-DIVERS	
508800-PAR-INTERERS COURUS/OBLIGATIONS	
SOUS TOTAL	899,34
TOTAL	899,34



ANNEXE 11 : CHARGES A PAYER
Exercice clos au 31/12/21

MONTANT DES CHARGES A PAYER DANS LES POSTES SUIVANT DU BILAN	MONTANT
Fournisseurs	2 700,00
Etat charges à payer	
Divers charges à payer :	
Dettes provisionnées pour congés payés	55 600,00
Charges sociales et fiscales sur congés payés	30 200,00
TOTAL	88 500,00





Annexe R1 : complément d'information sur le compte de résultat - détail des actions 2021

LIBELLE	70. Actions 2021												74. SUBVENTIONS 2021												TOTAL GENERAL	Réseau Ariena *(1)	
	70. Actions 2021												74. SUBVENTIONS 2021														
	701 Diffusion outils pédag.	7068 Formation professionnelle	70692 Sensibilisation	70693 Outils pédagog.	70694 Soutien et accompagnement p. du	740 Subv. Europe	Subventions d'état				Subventions de collectivités territoriales				6894 Report en fonds dédiés sur subv.	7894 Utilisation des fonds dédiés sur subv.	75 Dons	6895 Report en fonds dédiés sur subv. Dons	7895 Utilisation des fonds dédiés sur subv. Dons								
1. COORDONNER ET ACCOMPAGNER LE RESEAU ALSACIEN, DEVELOPPER LES						23 000				52 000	16 100	26 000	4 800									11 500		133 400			
2. DEVELOPPER L'ACTION PEDAGOGIQUE ET LA PROFESSIONNALISATION DE L'ENE	0	178 609	0	0	0	23 800	2 750	44 733	70 000	94 753	25 800	28 150	15 500									4 500	10 000	147 800	520 895	192 205	
2.1. Développer l'action pédagogique du réseau Alsacien						10 000	2 750					17 500	4 300										10 000	4 500	14 600	0	0
Animer le dispositif pédagogique "PEJ"																											
Animer le dispositif pédagogique "Grandir dehors "								10 000	70 000																		
Animer le dispositif pédagogique "Klasse, La nature l'																											
Animation du progr. Péd. "la nappe phréatique du Rhin supérieur"										27 260			7 400														12 911
Animer le program. pour les enseignants "Mercredis du patrimoine"												3 000															900
Trame verte et bleue Rosheim																											12 520
Animer les dispositifs pédagogiques (mangeons sain, QLPN.)						8 000				25 800			3 300														8 000
Mutualiser et diffuser les ressources techniques et pédagogiques						2 800				5 250		3 950	500														
2.2 Professionnalisation de l'ENE																											
Accompagner le réseau dans leur professionnalisation		16 300								7 400		3 700															30 400
BP JEPS 2020		47 358																									1 583
BP JEPS 2021		107 071								19 843																	47 358
Autres formations		7 880					34 733																				1 320
Modules de sensibilisation																											126 914
																											9 535
																											4 200
																											0
																											0
3. VALORISER, EVALUER ET COMMUNIQUER						7 200				16 200	8 100	8 100	1 300														44 300
																											0
																											0
4. COORDINATION DES ACTEURS ET DEVELOPPEMENT DE L'ENE DANS LE GRAND EST	0	0	0	0	0	10 000	0	0	20 250	81 400	0	0	0											5 000	132 050	24 010	
Dév. une coordination des acteurs de l'ENE dans le Grand Est						5 000				11 400																16 400	
Cahier d'ariena						5 000				60 000																42 400	800
Valorisation des anciens cahier d'ariena																										5 000	
Animation d'un réseau régional éducation santé environnement									20 250	5 000													10 000	5 000		63 250	20 510
Conseil régional des jeunes									5 000	5 000																5 000	2 700
Autres : Produits des activités annexes																										30	0
																											0
5. GERER ET COORDONNER LES ACTIONS DE L'ARIENA	0	178 609	0	30	0	20 000	2 750	54 733	90 250	155 500	77 750	140 000	104 377														346 027
TOTAL GENERAL	0	178 609	0	30	0	84 000	2 750	54 733	90 250	399 853	50 000	140 000	104 377	174 100	209 600	20 000	20 000	26 100	1 176 702	216 215	1 176 702	216 215	26 100	1 176 702	216 215		

*(1): Versement au réseau pour leur participation aux actions collectives (dont 20 800 €aux réseaux Grand Est)

Annexe R2 : complément d'information sur le compte de résultat - concernant une partie des financements publics 2021 de l'Ariena

Les partenaires publics de l'Ariena et de son réseau sont nombreux. Afin de mieux distinguer l'origine des financements, tous les financements publics se trouvent désormais en compte 74 : Subvention

Cette règle a également été appliquée pour des actions construites conjointement par l'Ariena et les collectivités. S'agissant là d'une dérogation aux règles comptables (ces actions devraient normalement être comptabilisées en compte 70), voici le détail de ces actions :

Compte n°	Affecté au compte n°	Libellé	Facture n°	Montant
7062000	7421001	Conseil régional des jeunes	FA21055	5 000,00
Total				5 000,00



ANNEXE R3 : Engagement retraite

Exercice clos au 31/12/21

Niveau de l'engagement de l'ARIENA par rapport aux indemnités de départ à la retraite au 31/12/21 :

Total engagement retraite charges comprises au 31/12/21 : 326 700

Cet engagement est traduit dans les comptes 326 700

Provision retraite 2001 : 6 500€

Réajustement 2002 : 29 800€

Réajustement 2003 : 5 700€

Réajustement 2004 salaire brut : 5 800€

Réajustement 2004 pour charges sociales : 23 900€

Réajustement 2005 : 24 600€

Réajustement 2006 : 14 000€

Réajustement 2007 : 17 800€

Réajustement 2008 : 6 400€

Réajustement 2009 : 13 900€

Réajustement 2010 : 400€

Réajustement 2011 : 12 900€

Réajustement 2012 : 22 300€

Réajustement 2013 : 1 500€

Réajustement 2014 : 18 800€

Réajustement 2015 : 15 100€

Réajustement 2016 : 11 800€

Réajustement 2017 : 23 500€

Réajustement 2018 : 26 200€

Réajustement 2019 : 26 600€

Réajustement 2020 : - 3 300€

Réajustement 2021 : 22 500€

